

**Titre :** Décision multicritère et argumentation : le processus d'évaluation de projets par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) du Québec

**Auteurs :** Jasmin Tremblay, Irène Abi-Zeid, CERMID, Université Laval

### **Résumé**

Dans plusieurs pays, des projets de développement pouvant avoir des impacts environnementaux importants sont soumis à un processus public d'évaluation pendant lequel des citoyens présentent des arguments avec différents points de vue. Au Québec, le BAPE est l'organisme chargé de faire une recommandation au gouvernement quant au projet de développement en question.

L'élaboration de l'avis du BAPE constitue un processus de décision multicritère, car il doit prendre en compte différents aspects des projets, notamment ses impacts sociaux et environnementaux. Cependant, il n'est pas le résultat de l'utilisation d'une procédure d'aide à la décision multicritère formelle. Il est plutôt l'issue des délibérations de la commission, à la lumière des divers éléments d'information amenés devant elle et des arguments invoqués par les acteurs ayant participé à la délibération.

Comment les arguments des participants sont-ils pris en compte par la commission chargée de les entendre ? Quelle place les jugements de valeurs tiennent-ils dans la décision rendue ? Nous pouvons répondre à ces questions en déployant une méthode nouvelle d'analyse de contenu sur un corpus de textes lié à un cas. En premier lieu, à l'aide d'indicateurs et de schémas argumentatifs, nous identifions les arguments des participants. Chaque argument est associé à un point de vue ou valeur. Ensuite, nous utilisons un cadre argumentatif basé sur les valeurs pour calculer des décisions hypothétiques basées sur différents ordres de valeurs et notions d'acceptabilité des arguments, que nous comparons avec la véritable décision. Bien que nos résultats doivent être complétés par l'analyse de cas supplémentaires et l'emploi de méthodes complémentaires, nous pouvons déjà suggérer que le processus public d'évaluation de projets étudié pourrait bénéficier d'une approche argumentative plus explicite facilitant la participation des citoyens et rendant plus transparents les jugements de valeurs et les liens entre la décision de la commission et les arguments des participants.